

SITUATION COMPLIQUÉE

Par Profil supprimé Postée le 07/03/2014 16:33

mon fils a choisi de vivre chez son père et de ne plus me voir. Sur conseils du milieu de mes fils, je me suis mise en retrait puisque l'on m'a dit qu'un jeune a besoin de temps pour accepter la séparation et qu'il faut mieux le laisser revenir à son rythme ... jusque là , je faisais confiance à mon ex et comme mon grand était encore au domicile j'étais "rassurée" Là je viens d'apprendre que mon fils (celui du milieu 16 ans) par mon entourage qu'il est dans un groupe de jeunes - 18 ans dont l'un des jeunes fourni en sachant que le frère de ce jeune a consommé des drogues dures et très toxiques avec depuis des troubles psychiques importants.... qu'1 autre est parti de la commune par décision expresse de la mère et le dernier est le cousin... j'observe leur facebook et leur twitter comment je peux aider mon fils en sachant que le père ne m'en a pas averti et que lorsque j'évoque la santé de mon fils le dialogue coupe court rapidement et que lorsque je veux rencontrer mon fils celui-ci ne veut pas me voir selon les informations, il aurait eu des contrôles réguliers à la gendarmerie mais bien sur il s'agit d'un petit village donc comme mon ex a un commerce local et que son oncle est à la commune vous imaginez que les informations sont difficiles à obtenir et je ne voudrais pas semer plus la pagaille dans la vie de mon fils et là je ne sais pas du tout l'ampleur ni le type d'addictif consommé , je sais qu'ils font des soirées arrosées régulières ... et l'handicap supplémentaire et que depuis janvier 2014 (après 3 années de chômage) en sachant que pour des raisons économiques, sociaux-professionnelles j'ai trouvé un emploi à 700 kms et que c'est le père qui en a la résidence depuis 2007 donc la situation est très compliquée pour agir et aider alors qu'on ne veut pas de mon aide .. :(
!!! merci de vos conseils

Mise en ligne le 10/03/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude; toutefois, et vous le dites bien vous même, il est difficile d'agir à distance .. Il nous semble pour autant, que dans un premier temps, une chose que vous pourriez envisager de faire serait un écrit dans lequel vous expliqueriez à votre fils votre inquiétude et votre position. Par ce biais, vous pourriez lui témoigner votre présence, votre disponibilité et lui affirmer votre soutien. Il paraît compliqué de faire davantage pour le moment, compte tenu de ce que vous décrivez et considérant que, comme vous le faites remarquer, "personne" ne sollicite votre aide. Comme vous, nous pensons qu'il faut effectivement laisser du temps à votre fils pour revenir vers vous ou reprendre contact. En attendant, libre à vous de lui manifester votre présence et votre soutien par un courrier ou un mail ..

Nous imaginons sans peine combien cette situation est difficile à vivre pour vous en tant que mère. Aussi, il nous paraît important que vous puissiez vous même trouver un interlocuteur privilégié qui pourrait vous écouter et vous soutenir à plus long terme. Nous vous mettons à cette intention une adresse en bas de message. Il s'agit d'un CSAPA (Centre de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). L'équipe de professionnels (éducateurs spécialisés, médecins, psychologues) reçoit aussi bien les usagers de produits que leur entourage (parents, famille, amis) et ce, de manière anonyme et gratuite. N'hésitez donc pas à prendre contact avec eux. Vous pouvez également toujours joindre l'un de nos écoutants au 0 800 23 13 13 (l'appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h).

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA ARTHUR RIMBAUD

34 rue Rouget de l'Isle
32000 AUCH

Tél : 05 62 60 52 60

Accueil du public : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 9h/12h et 13h30/17h, Mardi : fermé le mardi matin / après-midi : 15h/19h.

Consultat° jeunes consommateurs : aux horaires d'ouverture, de préférence le mercredi après midi, sur rendez-vous

COVID -19 : présentiel sur rendez-vous exclusivement avec respect des recommandations sanitaires.

Substitution : délivrance des traitements de substitution les matins.

Voir la fiche détaillée